Image not found or type unknown

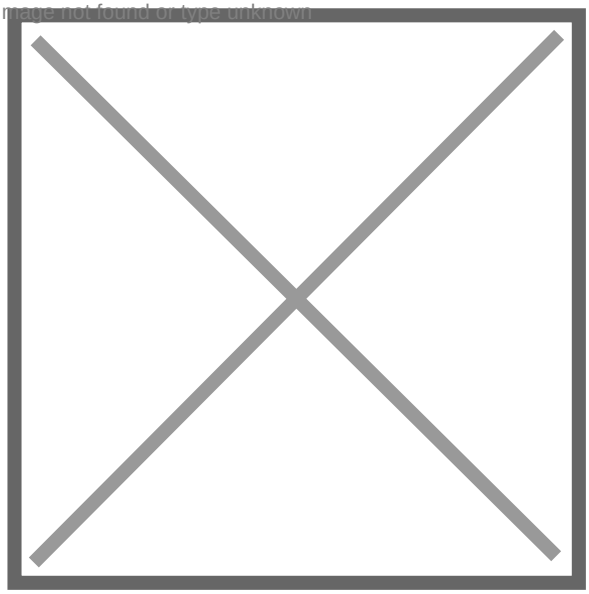

Compteurs d'eau individuel en VEFA non prévus

Par **Dionys75**, le **07/12/2014** à **03:14**

Bonjour,

je vais signer un acte de vente dans 10 jours pour un appartement en VEFA or l'acte de vente, et plus exactement le règlement de copropriété, dit que le promoteur n'installera pas de compteur d'eau individuel.
Pourtant l'article L135-1 du Code de la construction dit le contraire.

Comment dois-je réagir avant signature avec le notaire ?

Merci à vous.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés